

CHARTRE de PEPS (Parole & Espérance, Partages et Soutien)

Art.1 : PEPS, est un groupe de parole et d'échanges en un lieu réunissant des hommes en recherche de vérité dans leur vie professionnelle et personnelle, souhaitant être soutenus par la prière communautaire et le partage fraternel.

Art.2 : PEPS trouve sa source dans la vie de l'Eglise. Il s'inscrit dans les actions des paroisses de Sainte Bernadette et de Saint Symphorien

Art. 3 : PEPS est un temps de liberté, de « lâcher prise » pour chacun. Chacun s'exprime selon son désir.

Art. 4 : Chacun s'engage à venir régulièrement pour que les échanges soient bénéfiques et pour que les prières soient portées par tous.

Art. 5 : La confidentialité des propos échangés est respectée.

Art. 6 : PEPS n'est pas un atelier psy, ni de coaching professionnel. C'est un temps « incarné », vécu dans le Christ et ouvert à l'Esprit.

Art. 7 : L'unité et la réalité de la charité émanant de PEPS doivent être maintenues. A l'issue de la prière et du partage d'intention, les animateurs prennent un soin particulier à éviter les « papotes de fin de soirée » ou les « discussions de trottoir » dont certains pourraient se sentir exclus.